CCI PAYS D'ARLES

Le Président

Mairie
Maussane les Alpilles
Courrier enregistré N° 071772
Date 28 JUIL. 2023
Pour info ☐ Pour Avis ☑
SV
PR
MT
Aud F.
Copies :

Monsieur Jean-Christophe Carré
Hôtel de Ville
Avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane-les-Alpilles

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Maussane-les-Alpilles
Réf. : 202306-PLUMaussane-CCa

Arles,

Le mercredi 19 juillet 2023

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre les éléments relatifs au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maussane-les-Alpilles par courrier en date du 19 juin 2023, et je vous en remercie.

Vous indiquez votre volonté de permettre le renouvellement des générations de votre commune par la production d'une offre de logements diversifiée (habitat de taille intermédiaire, petit collectif et habitat individuel groupé) et accessible à tous (jeunes ménages, ménages modestes). Pour permettre la réalisation de ce projet, vous avez identifié une unité foncière de 3.711 m² partiellement concernée par un emplacement réservé à la création d'un parking pour la piscine municipale dont vous signalez l'absence de nécessité à ce jour.

Nous soutenons votre projet de création de logements adaptés aux jeunes ménages qui ne peuvent se loger actuellement sur votre commune. Cet apport de nouveaux habitants ne pourra être que bénéfique pour le dynamisme économique de Maussane-les-Alpilles.

Ainsi, après examen des pièces techniques, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles émet un avis favorable à votre projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maussane-les-Alpilles.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Stéphane Paglia

Avenue de la Première Division France Libre | BP 10039 | 13633 Arles Cedex
T.04 90 99 08 08 | F.04 90 99 08 00 | www.arles.cci.fr